

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2024**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MOULIN-PAOLI G. procuration de ANDREANI N., GRANDO-PAOLI G., POLI M. procuration de TOMASINI L., SECONDI P., ORSONI C., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J. procuration de NICOLAI M., CHAMBE A., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

**ETAIENT ABSENTS** : ANDREANI N. procuration à MOULIN-PAOLI G., TOMASINI L. procuration à POLI M., NICOLAI M. procuration à VIOLA-GRUNDICH J., GIUDICELLI PA.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 09

Nbre de conseillers ayant signé : 12

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage: 22/02/2024

**Objet : Mise en sécurité du réseau électrique du lotissement de la Marine de Solaro – confection d'une tranchée : recherche de financement.**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'état d'abandon dans lequel se trouve le lotissement de la Marine de Solaro depuis des années par manque de gestionnaire pour l'entretien des espaces communs.

Depuis, les municipalités antérieures, ainsi que la notre, ont essayé de pallier à ce manque en matière d'éclairage public et plus récemment en intégrant dans le domaine public communal les voies de ce lotissement.

Aujourd'hui il est indispensable de mettre en sécurité une partie du réseau électrique alimentant l'éclairage public devenu défectueux et obsolète.

Pour cela il est nécessaire de creuser une tranchée sur 600 mètres linéaires dont le coût s'élève à 13 200.00 €HT.

Il propose le plan de financement suivant :

- Etat.....60%.....7 920.00 €
- Autofinancement.....40%.....5 280.00 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Adopte les travaux de tranchée pour la mise en sécurité du réseau électrique du lotissement de la Marine de Solaro,
- Adopte le plan de financement proposé.

Fait et délibéré à Solaro le 01/03/2024.

Le Maire  
Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-026-212002836-20240301-2024\_11-DE